

23 – Budget communal - Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2023 du budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal voté par le Conseil Municipal du 23 mars 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2023 portant affectation du résultat de l'exercice 2022,

Vu le rapport de présentation et le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2023 présenté au Conseil Municipal par Madame le Maire,

Délibère

Article 1

Est adopté, le budget ayant été présenté par fonction et les crédits votés par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le budget supplémentaire de l'exercice 2023 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes (restes à réaliser de l'exercice 2021 compris) comme suit :

Section de fonctionnement.....	9.439.812,98 €
Section d'investissement.....	20.014.001,64 €
Total budget supplémentaire.....	29.453.814,62 €
Dont mouvements réels.....	19.799.590,62 €
<i>Dont mouvements d'ordre.....</i>	<i>9.654.224,00 €</i>

Les crédits votés par chapitres fonctionnels en section de fonctionnement et en section d'investissement (dépenses et recettes) sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	2 637 981,00 €	2 359 901,00 €
920-Services généraux	1 340 420,00 €	276 240,00 €
921-Sécurité et salubrité publique	160 000,00 €	104,00 €
922-Enseignement - Formation	341 349,00 €	12 800,00 €
923-Culture	38 355,00 €	0,00 €
924-Sports et Jeunesse	320 414,00 €	100 000,00 €
925-Interventions sociales et santé	0,00 €	0,00 €
926-Famille	12 362,00 €	0,00 €
927-Logement	0,00 €	0,00 €
928-Aménagement et services urbains-Environnement	409 191,00 €	5 500,00 €
929-Action économique	15 880,00 €	0,00 €
931-Opérations financières	0,00 €	0,00 €
932-Dotations et participations non affectées	0,00 €	411 978,00 €
933-Impôts et taxes non affectées	10,00 €	1 553 279,00 €

MOUVEMENTS D'ORDRE	6 801 831,98 €	3 600 000,00 €
<i>934-Transferts entre sections</i>	<i>0,00 €</i>	<i>3 600 000,00 €</i>
<i>938-Dépenses imprévues</i>	<i>747 607,98 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>939-Virement à la section d'investissement</i>	<i>6 054 224,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
002-Résultat de l'exercice précédent	***	3 479 911,98 €
TOTAL DE LA SECTION	9 439 812,98 €	9 439 812,98 €

PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 2-SECTION D'INVESTISSEMENT
--

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS RÉELS	3 059 929,00 €	1 105 705,00 €
900-Services généraux	242 623,00 €	19 780,00 €
901-Sécurité et salubrité publique	100 000,00 €	0,00 €
902-Enseignement - Formation	72 123,00 €	0,00 €
903-Culture	25 927,00 €	0,00 €
904-Sports et Jeunesse	-127 244,00 €	0,00 €
905-Interventions sociales et santé	0,00 €	0,00 €
906-Famille	58 305,00 €	0,00 €
907-Logement	0,00 €	0,00 €
908-Aménagement et services urbains-Environnement	960 226,00 €	270 400,00 €
909-Action économique	117 969,00 €	0,00 €
911-Dettes et autres opérations financières	1 610 000,00 €	1 000 000,00 €
912-Dotations et participations non affectées	0,00 €	0,00 €
913-Taxes non affectées	0,00 €	-184 475,00 €
95-Produits des cessions d'immobilisations	***	0,00 €
MOUVEMENTS D'ORDRE	4 100 000,00 €	6 054 224,00 €
<i>914-Transferts entre sections</i>	<i>3 600 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>918-Dépenses imprévues</i>	<i>500 000,00 €</i>	<i>***</i>
<i>919-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>6 054 224,00 €</i>
001-Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	1 023 927,96 €	***
1068-Excédent de fonctionnement capitalisé 2022	***	8 217 321,49 €
Restes à réaliser de l'exercice 2022	11 830 144,68 €	4 636 751,15 €
TOTAL DE LA SECTION	20 014 001,64 €	20 014 001,64 €

Article 2

L'état de répartition des crédits de subventions (annexe budgétaire IV-B1.7) pour l'exercice 2023 est modifié au budget supplémentaire comme suit :

92025/6574	
GDSA Abeilles 94.....	500,00 €
FACECO (Séisme Turquie/Syrie).....	5.000,00 €
Kinés Solidaires Madagascar	500,00 €
Faune Alfort	5.000,00 €
92313.1/6574	
Musique et Danse.....	40.000,00 €
Subventions de fonctionnement attribuées au BS 2023	51.000,00 €

Article 3

Une provision semi-budgétaire (sans inscription en recette de la section d'investissement) est inscrite au titre des contentieux (urbanisme et ressources humaines) pour un montant de 50.000 euros au chapitre 920 « Services généraux des administrations publiques locales » fonction 020.0 « Administration générale - Frais communs » article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » du budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Article 4

Une provision semi-budgétaire (sans inscription en recette de la section d'investissement) est inscrite au titre des admissions en non-valeur pour un montant de 120.000 euros au chapitre 920 « Services généraux des administrations publiques locales », fonction 020.0 « Administration générale - Frais communs », article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

Olivier CAPITANIO

Délibération affichée le : 25/09/2023

Délibération adoptée par :

40 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale

02 voix contre :

Mmes Panassac, Cercey

01 abstention(s) :

M. Maubert

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20230920-DEL23AF200923-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 43

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 12 septembre 2023, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, Mme PRIMEVERT, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU,
Mme PEREZ, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA
Adjoints au Maire
Mme VIDAL, MM. SAMBA, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT,
DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, MM. FRESSE, FRANCINI, TURPIN,
Mme DOUIS, M. DELEUSE, Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER,
MM. SIMEON, BALLERINI, Mme LATOUR, M. HUGON, Mme PANASSAC,
M. MAUBERT
Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. HERBILLON ayant donné mandat à Mme le Maire
Mme FRANCKHAUSER ayant donné mandat à Mme PRIMEVERT
Mme SOUBABERE ayant donné mandat à M. TURPIN
M. MONFORT ayant donné mandat à M. MARIA
Mme VINCENT ayant donné mandat à Mme HERVÉ
M. MAROUF ayant donné mandat à M. CADEDDU
M. LEFEVRE ayant donné mandat à M. BORDIER
Mme CERCEY ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Absents excusés :

M. BETIS
M. BOUCHÉ

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.